

LA MANO

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros
Siège social : 1, rue Suzanne Lenglen - ZAC du Moulin de Boisseau, Ilot L
44470 CARQUEFOU
900 925 249 RCS NANTES

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 1^{er} JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le premier juin,
À 10 heures,

Les associés de la société **LA MANO**, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, divisé en 10 000 parts de 1 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- **Monsieur Lucas DEAUX**,
Titulaire de 2 250 parts sociales en pleine propriété,
- **Monsieur William GOUIN**,
Titulaire de 1 000 parts sociales en pleine propriété,
- **Société L.A. INVEST**,
Représentée par son Président, Monsieur Vincent BESSAT,
Titulaire de 2 250 parts sociales en pleine propriété,
- **Madame Sophie MANCINI**,
Titulaire de 2 250 parts sociales en pleine propriété,
- **Monsieur Rémy RIOU**,
Titulaire de 2 250 parts sociales en pleine propriété,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

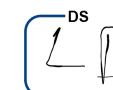
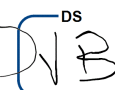
L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Sophie MANCINI, cogérante associée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Nomination d'un cogérant,
- Fixation de la rémunération du cogérant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- les statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de cogérant, sans limitation de durée, à compter du 1^{er} juin 2024 :

- **Monsieur Lucas DEAUX**,
Né le 26 décembre 1988 à REIMS (51),
De nationalité française,
Demeurant 7, chemin du Bois Haut à LA CHAPELLE-SUR-ERDRE (44240).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Lucas DEAUX déclare accepter les fonctions de cogérant déclare n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide que Monsieur Lucas DEAUX ne percevra aucune rémunération pour ses fonctions de mandataire social mais pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Les cotisations personnelles obligatoires et facultatives assises sur sa rémunération en qualité de cogérant seront prises en charge par la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

* * *

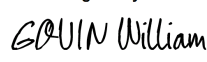
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés présents.

Monsieur Lucas DEAUX

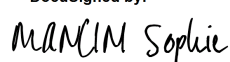
DocuSigned by:

A8D8235646414DA...

Monsieur William GOUIN

DocuSigned by:

43B2560A871B47A...

Madame Sophie MANCINI

DocuSigned by:

392A81E361B44C1...

Monsieur Rémy RIOU

DocuSigned by:

FCB3B00EB6C6467...

La société L.A. INVEST
Représentée par son Président,
Monsieur Vincent BESSAT

DocuSigned by:

935733297DB143B...

Acceptation de mandat :

Monsieur Lucas DEAUX

« Bon pour acceptation des fonctions de cogérant »

DocuSigned by:

A8D8235646414DA...